



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021

<p>DATE DE CONVOCATION : 27 mai 2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 11 jusqu'au point 2, puis 12 jusqu'au point 3.1, puis 13 Votants : 13 jusqu'au point 2, puis 14 Pouvoirs : 2 jusqu'au point 3.1, puis 1</p> <p>Secrétaire de séance : Sandrine DECROCK</p>	<p>L'An deux mille vingt et un, le premier juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier (à partir du point 3.1), GUILLOTEAU Cécile (à partir du point 3.2), MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine, GRIT Olivier, VIOLEAU Laurence, RIALLAND Olivier, FAVREAU Éric, MATHÉ Grégory, GRIT Auguste.</p> <p>Absents : BOURON Stéphanie (donne pouvoir à RABILLÉ Jacques), GUILLOTEAU Cécile (donne pouvoir à MOUSSET Raphaël jusqu'au point 3.1), HAQUETTE Olivier (jusqu'au point 2), GUERREIRO Maud.</p>
--	---

A 19h40, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Signature d'un devis auprès de l'entreprise PÉROCHEAU pour la transformation de l'ancien ossuaire en caveau simple. Montant : 313.36 € TTC.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise PÉROCHEAU pour la création d'un nouvel ossuaire. Montant : 1 965.60 € TTC.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise SACHOT pour la réparation de l'éclairage de l'ascenseur du Château. Montant : 217.13 € TTC.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise RECORD pour la réparation du sandow de la porte automatique de la Mairie. Montant : 388.20 € TTC.

Signature de 2 devis auprès de l'entreprise AMP 85 pour le nettoyage et la reprise du muret sur côté droit de l'Eglise. Montants respectifs : 440 € TTC et 3 136.15 € TTC.

3. FINANCES

Arrivée d'Olivier HAQUETTE.

- **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Monsieur le Maire laisse la parole à Clarisse PASTEAU, secrétaire de mairie.

Le montant des dotations versées par l'Etat a été notifié après adoption du budget primitif. Il présente une augmentation de 53 906 € par rapport au budget prévisionnel, dont 51 794 € au titre dotation de solidarité rurale « cible ».

A ce titre, une augmentation de crédits est proposée au vote :

En fonctionnement :

Article	Libellé	Chapitre / Opération	Augmentation de crédits
R/7411	Dotation de base	74	1 549
R/74121	Dotation de solidarité rurale	74	52 357
TOTAL			53 906 €

Article	Libellé	Chapitre / Opération	Augmentation de crédits
D/023	Virement à la section d'investissement	023	38 906
D/6218	Dépenses de personnel	012	15 000
TOTAL			53 906 €

En investissement :

Article	Libellé	Chapitre / Opération	Augmentation de crédits
R/021	Virement de la section de fonctionnement	021	38 906
TOTAL			38 906 €

Article	Libellé	Chapitre / Opération	Augmentation de crédits
D/204171	Autres EPL : bien mobilier, matériel (SYDEV)	20	5 000 €
D/21318	Immobilisations corporelles	21	10 000 €
D/2313	Immobilisations en cours	23	23 906 €
TOTAL			38 906 €

Sandrine DECROCK demande l'explication de l'évolution de cette dotation. Une réponse sera fournie ultérieurement.

Il est précisé que l'enveloppe pour les dépenses de personnel est proposée dans l'éventualité d'un recrutement pour les services techniques.

Auguste GRIT s'interroge sur l'opportunité de faire cette décision modificative au mois de juin. Monsieur le Maire répond que l'intégration de l'enveloppe supplémentaire de la dotation solidarité rurale paraît opportune au vu du nombre de crédits disponibles en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative.

Arrivée de Cécile GUILLOTEAU.

- **Convention SYDEV pour la fourniture et la pose d'un panneau indicateur de vitesse amovible**

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le SYDEV pour la fourniture et la pose d'un panneau indicateur de vitesse amovible dit radar pédagogique.

Le montant de l'opération est de 3 021 € HT dont une participation communale de 2 115 €. La mise en service est prévue courant septembre/octobre.

Olivier GRIT précise que le panneau fonctionnera avec des batteries rechargeables. Il enregistrera les vitesses ainsi que le nombre de véhicules/jour.

La commission Voirie rurale et Sentiers validera le positionnement du panneau.

Monsieur le Maire a contacté la Gendarmerie qui lui a confirmé l'efficacité du dispositif qui constitue un bon « signal d'alerte » pour les conducteurs.

Nadine MOUSSET s'interroge quant au réglage de l'appareil une fois déplacé. Olivier GRIT se renseigne auprès du SYDEV.

Il est précisé que ce panneau pourra être mis aussi bien dans le bourg qu'hors de celui-ci. S'il s'agit d'une voie départementale, il sera nécessaire de demander une permission de voirie au conseil départemental.

Olivier RIALLAND s'interroge sur la vitesse applicable autour de la place Saint Géréux où un marquage au sol de type « dents de requin » a été installé. Une réponse sera fournie ultérieurement.

Auguste GRIT s'interroge sur la mise en place d'une zone 30 dans le bourg comme cela avait été évoquée lors d'un précédent conseil. Olivier GRIT répond que la zone 30 n'est à ce jour pas mise en place. Le panneau indicateur de vitesse sera une première étape.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'estimation du projet établi par le SYDEV et accepte de verser la participation financière de 2 115 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

- **Démolition de la maison 3 rue du Stade**

Monsieur le Maire présente le projet de démolition du bâtiment communal situé 3 rue du Stade. Il rappelle l'arrêté de péril imminent qui a été pris le 24 août 2020.

Les devis prévoient la démolition du bâtiment, l'évacuation des déchets, une couche de propreté après démolition ainsi que la conservation des pierres de taille autour des ouvertures.

Le devis de l'entreprise GUILBAUD TP s'élève à 6 800 € HT – 8 160 € TTC, pour un délai d'intervention au cours de la première quinzaine de juillet. Le devis de l'entreprise TP DANIAU s'élève à 11 020 € HT – 13 224 € TTC.

Éric FAVREAU explique que la différence de prix résulte du fait que l'entreprise GUILBAUD TP recycle les déchets alors que l'entreprise TP DANIAU doit les transporter et les mettre en décharge.

Le projet est de conserver le muret côté rue.

La mise en place d'un parking sur l'emplacement de la maison sera étudiée par la commission Voirie rurale et Sentiers.

Olivier RIALLAND s'interroge sur la possibilité de réparation de la maison.

Olivier GRIT rappelle que la démolition intérieure avait été faite par l'ancienne municipalité. Cette démolition a engendré une fissure dans le pan de mur côté mairie/rue et la toiture s'est depuis effondrée.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la démolition interne a nui à la stabilité de la structure.

Eric FAVREAU exprime l'urgence de statuer sur la démolition pour des questions de sécurité et rappelle que les questions budgétaires contraignent également cette décision.

Auguste GRIT ne se prononce pas contre les devis mais s'abstient car d'autres projets avaient été envisagés par l'ancienne équipe municipale (agence postale et pôle santé).

Nadine MOUSSET conclut en insistant sur le fait que le projet initial n'était pas de démolir cette bâtisse mais que la situation l'impose.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 13 POUR et 1 ABSTENTION :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise GUILBAUD TP d'un montant de 6 800 € HT pour la démolition de la maison communale située 3 rue du Stade.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Interventions des conseillers participant aux commissions intercommunales et communales**

Raphaël MOUSSET présente l'avancée des dossiers pour la commission Voirie rurale et Sentiers.

La réparation du busage à La Gendronnière et à La Bourie ainsi que la réparation de la passerelle à La Gendronnière sont prévus courant du mois de juin.

La réfection de la voirie a été faite sur la route de Nieul-le-Dolent de la sortie du bourg au carrefour de La Pognère / La Croix au Roux.

Des travaux de pluviage sont en cours à L'Etessière dans le prolongement du lotissement Les Hauts de la Ciboule.

Le règlement de voirie pour la voirie communale est en cours d'élaboration.

Les travaux de l'aménagement du centre-bourg ont été réceptionnés avec des réserves. Des finitions auront lieu jusqu'à la mi-octobre. Il est précisé que le béton désactivé de la place de l'Église n'a pas été réceptionné. L'entreprise COLAS est en contentieux avec la centrale pour livraison d'une matière première défectueuse.

La remontée de la route de Grosbreuil vers le centre-bourg pose problème pour la sécurité routière. Un miroir va être mis en place dans un premier temps et une consultation des agriculteurs va être lancée.

Olivier HAQUETTE présente l'avancée des dossiers pour la commission Enfance Jeunesse et Culture.

L'exposition « Les petites bêtes du Girouard », réalisée en étroite collaboration avec Michel RIALLAND a lieu durant tout le mois de juin au sein de la bibliothèque.

Les félicitations sont adressées à Madame Bettina PONTOIZEAU, directrice de l'école publique Pierre Marie Louis Pannetier, pour son implication dans le programme de sensibilisation aux questions énergétiques et climatiques du Syndicat mixte Vendée Cœur Océan.

Olivier GRIT rappelle les aides mises en place par la Communauté de Communes du Pays des Achards pour l'achat de vélos.

Grégory MATHÉ informe le conseil que le projet de piste d'athlétisme est à nouveau étudié par la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Olivier RIALLAND fait part d'une proposition de travail sur l'ancien cadastre qui va fêter en 2023 son 200^{ème} anniversaire. Il demande à la commission patrimoine de mener une réflexion sur ce sujet.

Monsieur le Maire conclut en rappelant la tenue des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin, qui se dérouleront à la salle socioculturelle.

Séance levée à 21 heures 11 minutes.